

EN BREF #10

Le bulletin d'information des comités syndicaux du SYDER



BUDGET ET FINANCES

DÉBAT ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Comme tous les ans, le Comité syndical a procédé au **Débat d'Orientation Budgétaire** pour l'année à venir. Ce dernier a permis de mettre en avant les **principaux enjeux budgétaires, financiers et organisationnels** de l'année 2023.

Nous retiendrons que les **dépenses du syndicat** s'articuleront autour de **5 grands axes** :

- Une **hausse des dépenses en électricité** à prévoir à cause de la crise énergétique (11,4M€ en 2023 contre 7,8M€ en 2022) qui génèrera une augmentation conséquente des remboursements des communes. Toutefois, l'exécutif du SYDER réfléchit à la mise en place de dispositifs complémentaires afin de soutenir les collectivités face à cette impasse énergétique et financière.
- Une enveloppe de **28M€ dédiée aux travaux de la Démarche Performancielle**
- Une **baisse des coûts de maintenance** de l'ordre de **1,16 M€**, en corollaire de la Démarche Performancielle.
- Une enveloppe de **7,1M€ pour financer les autres travaux** (bornes IRVE, dissimulation, mises en lumière, extensions de réseau, remplacements de fils nus)
- Une **évolution raisonnée et maîtrisée du budget des fonctions supports** au niveau du fonctionnement (hors dépenses d'énergie)

Côté **recettes**, nous observons les **5 tendances et axes suivants** :

- La prévision d'une recette de **8,5 M€ pour la TCCFE**
- **L'augmentation du montant prévisionnel du FACE** à hauteur de **2,175 M€** : avec 2 000 000 € pour le FACE travaux et 175 000 € pour le FACE IRVE
- Le **versement de la subvention d'1M€** dans le cadre du **Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR)**
- Le **versement de la subvention de l'AMI MIMOSA** (Mutualisation Intelligente des Moyens pour un Scénario Ambitieux) d'un montant de 603 200 €
- Le **versement des 10 M€ dans le cadre du dispositif d'intracting** de la Banque des Territoires fin 2023.

Notons que le ratio de désendettement du budget principal continue de **s'améliorer et de diminuer** malgré d'importants travaux. Il reste excellent malgré le premier tirage de l'emprunt d'intracting à hauteur de 12 millions d'euros en 2022.

OUVERTURE DE CRÉDITS 2023 - ACOMPTES DE TRESORERIE SUR LES CHARGES 2023

Afin d'assurer la continuité budgétaire entre le 1er janvier 2023 et le vote du budget primitif du budget principal, du budget annexe « photovoltaïque » et du budget autonome de la régie « SYDER Chaleur » qui se tiendront au cours du premier trimestre 2023, **le Président est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% et les dépenses de fonctionnement à hauteur de 100%, au titre de l'exercice 2023.**

Parce que les communes adhérentes au SYDER ne voteront leurs charges dues au syndicat pour l'année 2022 que courant mai 2023, le Président est autorisé à demander aux services du Trésor Public **des acomptes mensuels de trésorerie** entre les mois de janvier et juin 2023. Ces acomptes et avances sont essentielles pour assurer la bonne gestion de la trésorerie du syndicat.

 **À NOTER DANS
VOS AGENDAS**

CONTRIBUTIONS ANNUELLES D'ADHÉSION COEFFICIENT DE RÉPERCUSSION DÉFINITIF 2022 ET PROVISoire 2023

Le comité syndical a voté les **contributions annuelles d'adhésion des communes et EPCI** pour l'année 2023. Notons que malgré l'inflation générale et la hausse des prix de l'énergie, le SYDER par solidarité envers ses collectivités membres a fait le choix de **ne pas augmenter les contributions** par rapport à celles de l'année 2022.

De la même manière, l'instance délibérative a voté le **coefficient de répercussion** définitif appliqué aux travaux remboursés sur 15 ans. Pour rappel, le coefficient de répercussion est basé sur une formule mathématique et financière permettant de chiffrer le montant des remboursements des crédits contractés par le SYDER pour le compte des communes pour lesquelles il réalise des travaux. Ce taux est calculé sur une base de 100 qui est remboursée sur 15 ans. Il reste constant pour la commune à laquelle il s'applique et pour toute la durée de l'opération financée.

Ce dernier est porté à **8,12% pour le programme travaux 2022** alors qu'il était à 8,17% pour le programme travaux 2021. Ce **même coefficient**, de 8,12%, est présenté comme étant provisoire pour le **programme travaux 2023.**

Retrouvez le détail des délibérations sur les points financiers et budgétaires directement sur votre portail adhérent.

Un **comité syndical extraordinaire** aura lieu le **29 novembre prochain** au Domaine des Communes à Anse. Ce comité permettra d'évoquer différents points dont : la crise énergétique, les contrats de concession et le développement des ENR. En outre, le premier comité syndical de l'année 2023 se tiendra le **3 janvier au Domaine des Communes à Anse** également. L'occasion d'aborder le budget 2023 et de célébrer ensemble la nouvelle année.

LES RAPPORTS DE L'ANNÉE 2022

RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES 2022

Comme l'an passé, le SYDER a réalisé son rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2022. Si le **SYDER s'attache à promouvoir et renforcer l'égalité femmes-hommes dans ses politiques RH** et assurer ainsi l'équité pour l'ensemble du personnel, les indicateurs démontrent malheureusement que la répartition femme / homme demeure encore inégale au sein des métiers du syndicat. En effet, on constate la présence de 16 collaboratrices contre 28 collaborateurs. Ces chiffres s'expliquent notamment par les nombreux recrutements au sein des services techniques – des métiers qui sont aujourd'hui encore largement pourvus par des hommes. En outre, on note que 67% des catégories C sont des femmes et 74% des hommes occupent un emploi de catégorie A. Il en résulte donc que **les catégories professionnelles restent genrées**.

Afin d'**encourager l'égalité et la mixité**, le syndicat s'est doté d'un **plan d'action pluriannuel en matière d'égalité professionnelle**. Ce dernier s'articule autour de 5 grands axes : l'égalité salariale, l'égal accès aux cadres d'emplois, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la lutte contre toutes formes de discriminations et d'agissements sexistes et la promotion de la culture de l'égalité.

Retrouvez les deux rapports
sur votre portail adhérent.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022

Cette année encore, le SYDER a réalisé son rapport sur le développement durable pour l'année 2022. Un document qui met en lumière **l'ensemble des actions et mesures entreprises par le syndicat pour contribuer à la transition environnementale**. Si le SYDER mène depuis un certain nombre d'années déjà une politique volontariste et ambitieuse en termes de transition énergétique, il apparaît très clairement que **l'année 2022 a été marquée par une accélération des projets énergétiques durables, responsables et vertueux**.

Par ailleurs, un certain nombre de **projets significatifs** en termes de transition environnementale ont été **engagés sur l'année 2022** comme : l'accélération de la Démarche Performancielle, la mise en place du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE), le lancement de l'AMI PUISSANCE pour produire d'ici 2050 a minima 1 GW d'énergie photovoltaïque sur le département, le développement du Contrat Chaleur Renouvelable (CCR), etc.

Parallèlement à toutes ces actions, et pour répondre à la crise énergétique que nous traversons, le SYDER a établi, à travers un **plan de sobriété énergétique**, une liste de recommandations à court et moyen terme, à destination des collectivités volontaires du département pour les encourager à **nouvelles pratiques et consommations énergétiques, plus sobres et plus responsables**.

AMI PUISSANCE

Le Comité syndical a été informé des offres des trois candidats retenus à ce stade des auditions, **Total Energies**, **Green Yellow** et le groupement **Corfu Solaire / SERFIM ENR / CNR**. Sur avis du bureau syndical qui s'était tenu le matin même, le comité syndical a pris acte de la poursuite des discussions avec les candidats et du report du choix de l'entreprise lauréate au prochain comité.

TRANSFERT DE COMPÉTENCES

De nouvelles communes font confiance au SYDER en lui transférant des compétences optionnelles. C'est notamment le cas de **Loire-sur-Rhône** qui confie la compétence « **Production et distribution publique de chaleur et de froid** » au syndicat. La commune et le SYDER ont l'ambition de porter conjointement un projet de réseau de chaleur public de distribution de chaleur renouvelable et de récupération de chaleur fatale. De la même manière, la commune de **Saint-Cyr-le-Chatoux** délègue la compétence « **Infrastructures de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables** » au syndicat afin d'encourager la mobilité électrique sur son territoire.

PRIX TERRITORIA

Le SYDER a remporté la **médaille de bronze du Prix Territoria** dans la catégorie « **Transition énergétique** » pour sa **Démarche Performancielle**. Un trophée porté par l'Observatoire Territoria et présidé par le Ministre de la transition écologique et de la Cohésion territoriale, Monsieur Christophe Béchu, et Madame Dominique Faure, Secrétaire d'État chargée de la ruralité. Un grand bravo à tous les agents mobilisés sur ce dossier. La remise du prix a eu lieu le 15 novembre. Monsieur Pascal LEBRUN, Vice-Président délégué à l'exploitation des réseaux, s'est rendu à Paris pour recevoir le prix, accompagné de deux agents membres de l'équipe projet : Lucile Da Silva et Simon Florin.

L'ACTU +

Le 10 octobre dernier, le **Rapport d'activités du SYDER de l'année 2021** a été publié.

Ce dernier revient sur les projets et événements qui ont jalonné la vie de notre syndicat durant l'année écoulée et présente les grandes orientations stratégiques du SYDER.

Le rapport est disponible en téléchargement sur le site internet du SYDER. Si vous souhaitez en recevoir une version papier, vous pouvez en faire la demande auprès du service communication : communication@syder.fr.



Retrouvez-nous sur les
Réseaux Sociaux
et notre site internet